

Le Boissisien

Octobre 2016 - n°96

Bulletin municipal d'information de Boissise la Bertrand

Chères Boissisiennes, chers Boissisiens,

Je tenais à commencer cet édito par des remerciements à tous ceux qui m'ont adressé des messages de soutien tout au long de mon hospitalisation, ils m'ont permis de garder le moral, élément fondamental dans un combat de longue durée.

Je tenais aussi à être présent lors de la rentrée des classes afin de reprendre contact avec notre «jeune génération» porteuse de tous nos espoirs, et rencontrer des parents.

Je vais revenir progressivement aux affaires de la mairie. Il y a quelques mois, lors des vœux 2016, je disais qu'un maire n'est rien sans son conseil municipal, j'en suis toujours intimement convaincu. Je suis très fier du travail accompli par tous les conseillers qui ont œuvré dans un climat apaisé.

Il convient aussi de saluer le travail accompli par les agents municipaux qui assurent au quotidien la bonne marche de la commune.

Je vais continuer à travailler sur le dossier particulièrement sensible de la sécurité sur la Rd 39.

Cette fin d'année verra s'ouvrir le chantier de la réfection de la chaussée de la rue des Coublancs, l'enfouissement des réseaux rue des Coublancs, rue de l'Aunette et ruelle des Perreux.

Notre village s'agrandit et il a vu arriver depuis le début de l'année de nouveaux habitants.

Je vous donne à tous rendez-vous le samedi 7 janvier à 18h salle de la Recellerie pour la cérémonie des vœux.

Je vais terminer mon mot par cette note d'optimisme : «Que la vie est belle lorsqu'on est entouré de l'amour des siens et de la solidarité de ses amis.»

Cordialement à vous tous.

Le maire

Michel MICHALLET.



Les Échos de Boissise la Bertrand

Info mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée les lundi) 31 octobre et samedi 12 novembre 2016

Service-Public.fr

Afin de simplifier les démarches de ses administrés, la Commune de Boissise-la-Bertrand a demandé son raccordement au bouquet de services gratuit de démarches administratives en ligne, concernant :

- les demandes d'actes d'état civil (AEC) : naissances, mariages, décès, enregistrés sur la commune.
- les demandes d'inscription sur les listes électorales (ILE)
- le recensement citoyen obligatoire (RCO)/recensement militaire : première démarche civique pour les jeunes français à partir de leur 16ème anniversaire.

Les avantages :

- des services accessibles sur service-public.fr 7j/7, 24h/24 et sans déplacement,
- une démarche sécurisée, simple, plus rapide et sans perte de temps,
- quelques clics suffisent pour transmettre le dossier complet (formulaire et pièces justificatives) à la commune.

Cérémonie du 11 novembre 2016

Depuis quelques années, vous êtes nombreux, adultes et enfants à y assister. Cet accueil favorable est sûrement une conséquence de la notoriété des célébrations du centenaire de la "Grande Guerre" mais nous voulons aussi y voir le fruit d'une implication plus importante des enfants lors des activités scolaires, périscolaires ainsi que par celles du Conseil Municipal des Enfants.



Cette année nous avons l'intention de reconduire la même trame qu'en 2015: cérémonie officielle, lecture d'un texte rappelant les événements de 1916, mais aussi hommage aux Boissisiens morts pour la France en 1916, et nous l'espérons bien sûr, l'intervention des enfants.

Nous invitons donc tous les Boissisiens à se réunir au monument aux morts, le vendredi 11 novembre, à 12 h15.

Nous prolongerons ce moment de mémoire, en nous retrouvant à la salle de la Recellerie afin de partager le verre du souvenir. Vous pourrez visiter l'exposition itinérante des Archives Départementales portant sur les affiches de la Grande guerre, mais aussi les journaux de l'époque, ainsi que certains objets prêtés par des habitants de la commune.

Nous espérons donc vous voir nombreux à cette cérémonie.

A. BERNHEIM
Adjoint urbanisme et Environnement
Président de l'Association des anciens combattants de
Boissise la Bertrand
G. LONGUEVILLE
Secrétaire du Conseil des Aînés

Rentrée scolaire 2016 - 2017

Le 6 septembre 2016, ce sont 109 enfants dont dix de Boissettes qui ont repris le chemin de l'école.

Répartis dans cinq classes à double niveau, la rentrée s'est passée sans encombre.

En ce qui concerne les Nouvelles Activités Périscolaires, leur organisation a été confiée cette année à l'Association Avenir et de nombreux enfants participent aux animations.

M. CHAPUS





Le conseil municipal des enfants à l'assemblée départementale

Le CME s'est rendu le 1er juin au Conseil Départemental.

Reçus par Madame Cathy BISSONNIER et Monsieur Franck VERNIN, ils ont visité le bureau du Président et la salle de séances avant d'assister à un film sur les missions du Conseil départemental. Très intéressés, nos jeunes élus ont posé des questions très pertinentes avant de se voir offrir un goûter.

M. CHAPUS



De nouveaux drapeaux flottent au fronton de la Mairie

Le dernier conseil du Conseil Municipal des Enfants a eu lieu le 23 juin et s'est clôturé par l'installation de nouveaux drapeaux au fronton de la Mairie.

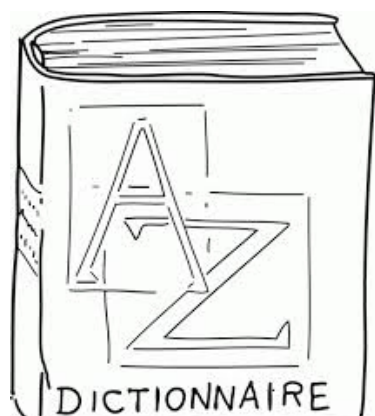
L'occasion pour nos jeunes élus d'étudier la symbolique des drapeaux et de parfaire leur culture citoyenne.

L'action du CME a porté cette année sur des échanges transgénérationnels lors d'un atelier d'activités à l'EHPAD Lucie et Edgar Faure, la participation à la cérémonie du 11 novembre, la visite du Conseil départemental et l'installation de bancs et poubelles autour du stade multi-activités.

M. CHAPUS



Des dictionnaires pour les collégiens



Les élèves de CM2 se sont vus offrir des dictionnaires par la municipalité pour leur passage en 6e.

Nul doute qu'ils sauront en faire bon usage.

M. CHAPUS



Les Échos de Boissise la Bertrand

Bal de fin d'année

Et si on fêtait la fin de l'année scolaire et des NAP ?
C'est ce que se sont dit les jeunes Boissisiens lors d'un bal qui s'est clôturé le 5 juillet par les élections de Miss et Mister NAP... !!!*
Prochaine édition l'année prochaine....

M. CHAPUS



Boîte à Livres

Enfin! En voilà une idée saugrenue ! A l'ère des portables, smartphones et autres, pourquoi cette vieille cabine téléphonique installée depuis peu derrière l'église ?



Retour vers le passé, nostalgie des cartes de téléphone que certains collectionnaient ? Rien de tout cela. Si cet édicule garde l'écho de bien des échanges il va bientôt servir à d'autres échanges enrichissants, il va devenir «Cabine à Livres». Ce projet à l'initiative du Conseil des Aînés a reçu l'approbation de notre municipalité qui s'est chargée auprès d'Orange de la récupération de cette cabine qui sera nettoyée, aménagée par nos membres pour recevoir des livres : romans, essais, biographies, bandes dessinées, documentaires etc. Une charte d'utilisation sera consultable et des citations littéraires piochées dans un vaste inventaire s'afficheront sur les parois .

Au hasard en voici une inattendue «Lecture : une bonne façon de s'enrichir sans voler personne» Arlette Laguillier !

Votre bibliothèque croule sous les ouvrages, la place manque pour de nouveaux coups de coeur, mais jeter vos chers passeurs de rêves, jamais !

Alors direction la «Cabine à Livres» où vous les déposerez. Ils seront repérés, feuilletés, empruntés, remis ou pas. Certains partiront pour un long parcours, se poseront peut être ailleurs dans une autre

«Boîte à Livres», il en existe dans beaucoup de communes.

Pour tous un nouveau service original, totalement gratuit qui participe du partage, de la diffusion de la culture et du développement durable .

Pour le Conseil des Aînés
Liliane Barbe



Du 19 janvier au 18 février 2017 va avoir lieu le recensement dans notre commune. Deux agents recenseurs ont été recrutés et vont se présenter à votre domicile pendant cette période.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil

M. CHAPUS



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

www.le-recensement-et-moi.fr

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner !

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



& votre commune



Les Échos de Boissise la Bertrand

Travaux

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :

Les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques ont débuté le lundi 12 septembre 2016, par la rue des Coublancs. Ils se poursuivent rue de l'Aunette jusqu'à la rue de La Tour Maubourg et ruelle des Perreux. La pose des luminaires interviendra fin octobre et les branchements ERDF courant novembre.

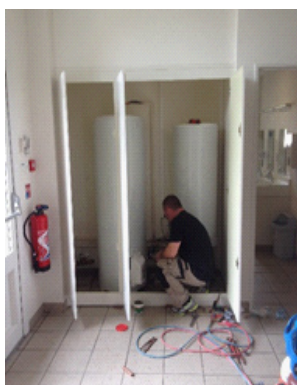
Ces travaux sont sous la maîtrise d'œuvre du SDESM (Syndicat Départemental des Energie de Seine et Marne), qui subventionne une partie de ces travaux. L'ensemble des activités relatives aux enfouissements sont prévues de prendre fin 3ème semaine de Décembre.

Des travaux pilotés par Véolia vont s'insérer pendant cette période. Il s'agira de la mise en place d'une canalisation d'arrivée d'eau neuve au niveau des châteaux d'eau et d'une vanne à 3 têtes (T3 vanne), afin qu'en cas de rupture de canalisation seule un tronçon soit mis hors service et non l'ensemble des rues avoisinantes.

M. LOUBET



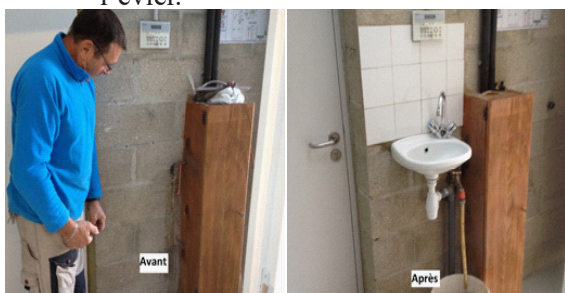
Changement du chauffe-eau de la Recellerie le mardi 20 septembre. Intervention urgente car la Recellerie était louée le week-end suivant.



Rénovation de la barrière limitant l'accès au chemin du gros chêne, le mercredi 5 octobre, par nos agents techniques. Revêtement peinture blanche haute visibilité.



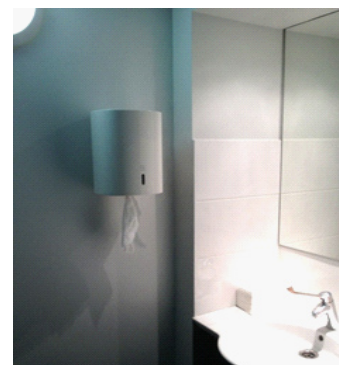
Installation d'un petit lavabo dans le sas des ateliers municipaux. Ceci permettra de ne plus utiliser l'évier.



Semaine du 3 au 6 octobre :

installation de nouveaux distributeurs de serviettes en papier dans tous les locaux communaux, l'école, la Recellerie, la mairie, la cantine et les ateliers municipaux.

Ceci va nous permettre, d'une part, de faire des économies sur le produit, et d'autre part de ne retirer que ce qui est nécessaire pour s'essuyer les mains.



M. LOUBET



Pompage de l'eau de Seine

La construction d'une unité de pompage de l'eau de Seine va être implantée à la sortie Ouest de Boissise-la-Bertrand, direction Ponthierry.

Une étude géotechnique, à l'aide de sondages en bord de Seine, va être engagée au mois d'octobre, pendant 3 semaines. Pour ce faire la construction et la mise à l'eau d'un ponton flottant va être réalisé sur le parking en bas de la rue Pasteur. Une grue telle que celle-représentée sur la photo va être utilisée pour mettre le ponton/berge à l'eau.

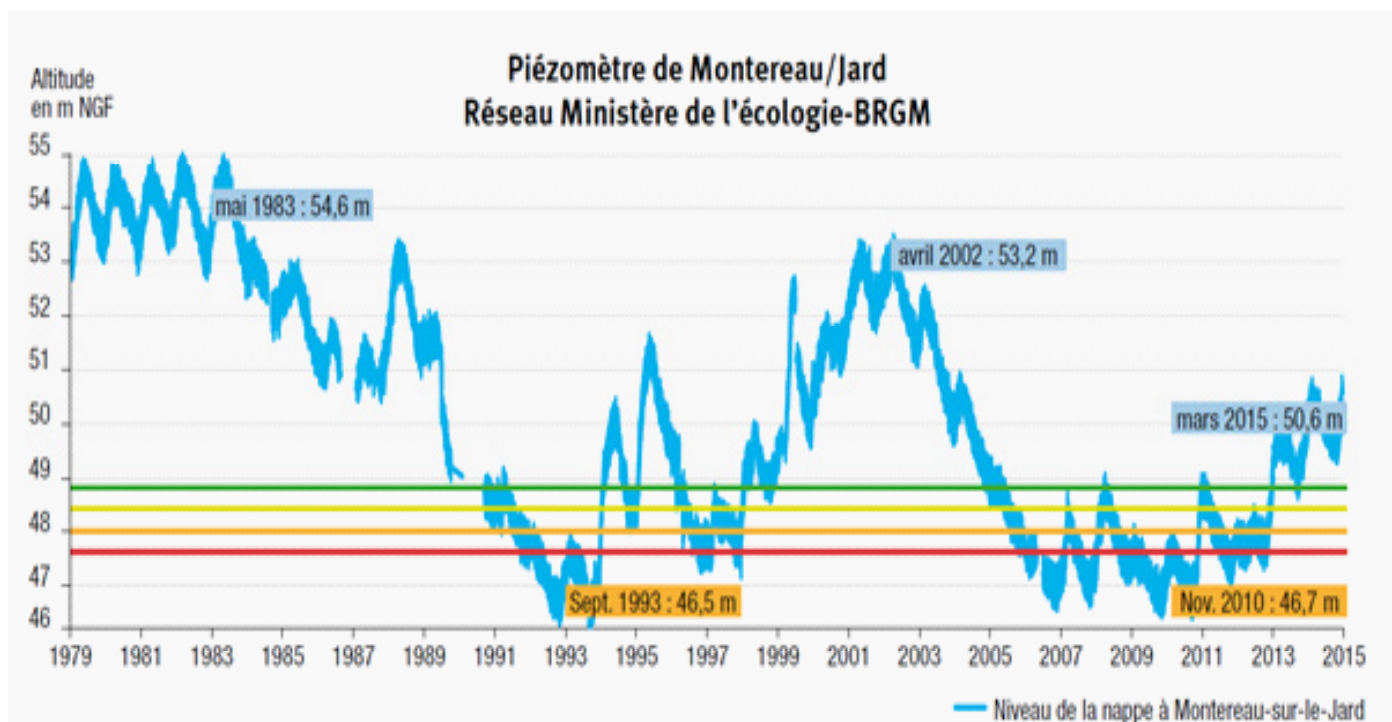


En début du mois d'octobre des sondages vont être également réalisés sur la berge au niveau de la future station de pompage. Ils empièteront sur la route Départementale 39 et nécessiteront un alternat par feux tricolores.

Pourquoi une unité de pompage de l'eau de Seine ?

L'eau alimentant les châteaux d'eau est puisée dans la nappe de Champigny, et est dirigée dans la région melunaise. En regardant le diagramme, ci-après, représentant la variation de la hauteur d'eau de cette nappe on constate que les seuils «inquiétants» ont été dépassés dans les années 1990 à 2000, puis depuis 2005 à 2013. Il a donc été décidé de pomper l'eau de Seine pour anticiper de nouveaux déficits et disposer d'une ressource alternative. Cette eau, une fois traitée sera en cas de besoin, mélangée avec celle de la nappe. Un avantage pour les utilisateurs sera que l'eau de nos robinets sera moins chargée en calcaire, augmentant ainsi la durée de vie de nos chauffe-eaux, lave-vaisselles et autres appareils ménagers.

M. LOUBET





Les Échos de Boissise-la-Bertrand

Où en est le « cheminement sur accotement » de la RD 39 ?

quand la technocratie écologique frise l'enfumage

Le cheminement piétons sur la berge de la Seine, depuis la sortie Ouest du village jusqu'à la maison de retraite « Les Bruyères » est un sujet qui tient à cœur les Boissisiens. Nous y travaillons depuis 2012. Initialement, rien n'était prévu pour les piétons à l'occasion de la réfection de la berge. Nos efforts de persuasion ont payé. Toutefois, nous n'imaginions pas que la continuité du cheminement sur la berge ne serait pas assurée et qu'il faille traverser deux fois la route en cheminant partiellement le long de la clôture des riverains. Nous avons émis de nombreuses propositions aux « Autorités », sans aboutir car on nous objecte les rigueurs des nouvelles lois écologiques (loi sur l'eau et les milieux aquatiques notamment). Nous regrettons qu'un assouplissement technique ne nous ait pas été accordé, compte tenu de la faible longueur de cheminement concernée.

Nous livrons à nos lecteurs le compte rendu officiel de la réunion conclusive relative à ce cheminement sur berge.

Ordre du jour :

- Continuité du cheminement piétons entre le village et la maison de retraite « Les Bruyères ».
- Poursuite du cheminement depuis la maison de retraite « Les Bruyères » jusqu'au pont de Ponthierry.
- Sécurité des piétons sur le cheminement.

Continuité du cheminement piétons du village jusqu'à la maison de retraite « Les Bruyères » :

Il a été rappelé que pendant l'enquête publique, lors de la réunion publique du 16.11.2012, le positionnement du chemin avait été évoqué comme pouvant passer d'un côté à l'autre de la route départementale, autant que nécessaire, pour tenir compte des emprises disponibles.

Le projet de consolidation de la berge de Seine le long de la RD 39, sur trois kilomètres, sur les communes de Boissise-la-Bertrand et de Seine-Port, a été engagé en septembre 2014, suite à l'obtention de l'autorisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) par arrêté préfectoral du 17 juin 2013 au bénéfice du Conseil Départemental de Seine et Marne.

A l'origine, le dossier technique ne concernait que la consolidation de la berge, selon des techniques associant le génie civil et le génie végétal. Sur la demande de la commune de Boissise-la-Bertrand, le Conseil Général a consenti à aménager un cheminement piéton (inexistant à ce moment-là) sur la crête de berge, depuis la sortie Ouest du bourg jusqu'à la maison de retraite « Les Bruyères ». Une plaquette de communication éditée par le Conseil Général (en annexe) décrit brièvement le projet.

Sur les trois kilomètres du projet, deux zones ne nécessitent pas de renforcement du pied de berge (seuls quelques végétaux sont à remplacer). Le parcours situé entre la sortie Ouest du bourg et la maison de retraite comporte trois zones ; la partie centrale ne nécessite pas de renforcement. La plaquette réalisée par le président du Conseil Général et ses deux conseillers fait apparaître (trait pointillé noir) un cheminement apparemment continu sur la berge. Vers le milieu de cette partie centrale, la largeur disponible de crête de berge est insuffisante pour permettre le cheminement des piétons, sur une longueur d'environ 100 m. Lors des échanges entre l'ART (*Agence Routière*

Territoriale) et la commune sur le projet de cheminement, l'ART a proposé différentes variantes, débattues lors de la réunion du 18.11.2014, dont une a été privilégiée d'un commun accord (variante comprenant effectivement un basculement du cheminement côté riverains sur 100 m).

Une visite sur le terrain avec les représentants de la commune et de l'ASBBE (*Association pour la Sauvegarde de Boissise-la-Bertrand*), ainsi que différentes réunions et courriers ont permis d'explicitier les avantages de la solution retenue, notamment sa mise en oeuvre rapide contrairement aux autres solutions à la faisabilité incertaine et au délai très aléatoire.

Cette double traversée de la route départementale imposée aux piétons est critiquée par la population de Boissise-la-Bertrand qui trouve cette option dangereuse à cause de l'intensité et de la vitesse du trafic automobile, malgré la limitation de vitesse à 50 km/h actuelle, qui sera portée ultérieurement à 70 km/h. La plaquette de septembre 2014 du Conseil Général a donné l'illusion aux Boissisiens que le cheminement à créer était continu sur la crête de berge, et qu'un éventuel élargissement de l'accotement dans la zone centrale faisait partie du projet. L'ART a expliqué devoir s'en tenir strictement au projet consistant au renforcement de la berge, avec un léger complément pour permettre le cheminement sur crête de berge, mais sans recourir à des travaux de remblaiement. Par ailleurs, il est rappelé qu'un cheminement côté berge entraîne de facto des traversées de la chaussée, les usagers potentiels résidant de l'autre côté. Enfin, sur les deux traversées piétons qui seront matérialisées, une est nécessaire à l'arrêt du bus.

Pour mémoire, la vitesse limite autorisée sur ce tronçon est de 70 km/h. Elle a été abaissée à 50 km/h provisoirement pendant les travaux pour tenir compte des sujétions du chantier. Elle repassera à 70 km/h après travaux, ce qui constitue déjà une mesure restrictive au regard de la vitesse normale hors agglomération (90 km/h).



Une limitation à 50 km/h serait possible si cette section était classée en agglomération au titre du Code de la Route. Le Maire, seule autorité compétente pour prononcer ce classement, s'y est déclaré opposé.

De plus ; il a été rappelé que, pour éviter les traversées piétons et desservir au mieux les habitations et établissements, le projet le plus pertinent et le plus sûr serait un cheminement côté riverains. La municipalité précise que ce projet a fait l'objet de réticences de la part de certains riverains ; de ce fait, la commune ne l'a pas imposé à l'occasion du PLU, mais cherche plutôt à aboutir à un résultat de façon consensuelle.

Il a été fait un rappel des compétences des différentes collectivités et institutions :

- Voie navigable : Etat (VNF).
- Route : département.
- Liaison douce piétons-cycles type « voie-verte » : CAMVS.
- Cheminement piétons : commune.

En l'absence d'un véritable projet de voie verte (3 m de large pour piétons et cycles), c'est donc la commune qui est compétente pour le cheminement.

Concernant le renforcement de la crête de berge, VNF et le Service police de l'EAU confirment que ces derniers travaux correspondent à une modification substantielle du projet initial présenté par le Conseil départemental, qui à cet endroit n'avait pas projeté d'intervenir, à l'exception d'une action de coupe sélective de la végétation. Dans le cas où le conseil départemental devrait intervenir sur cette zone, le projet nécessitera pour celui-ci de déposer préalablement à sa réalisation un « porté à connaissance » de la modification envisagée au projet initial. Cette demande devra réévaluer les incidences du projet qui avaient été initialement étudiées (mise à jour de l'étude d'impact et de l'étude hydraulique le cas échéant). Dans ce cas, l'instruction de la demande de modification pourra conduire à un arrêté préfectoral complémentaire à celui initial du 17 juin 2013. Dans le cas où la maîtrise d'ouvrage de l'intervention serait différente du bénéficiaire de l'autorisation actuelle, celle-ci peut intervenir sur la même zone couverte par l'autorisation au bénéfice du Conseil départemental, à la condition qu'il n'y ait pas d'interaction entre les installations, ouvrages ou travaux déclarés par chacun des pétitionnaires dans leur demande au titre de la loi sur l'eau. Ce maître d'ouvrage différent sera néanmoins soumis aux mêmes contraintes d'études complémentaires qu'aurait fournies le projet de renforcement des berges modificatif s'il était porté par le Conseil départemental de Seine et Marne. VNF rajoute que dans le cas d'intervention sur le domaine public fluvial, il conviendra d'établir une superposition des occupations temporaires des installations sur ce domaine fluvial.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS) a fait savoir son désintérêt pour le projet de liaison douce Boissise-la-Bertrand / Pont de Ponthierry- Seine-Port tel qu'il figurait dans le programme de 2007.

L'ART montre une esquisse de remblaiement permettant d'élargir l'accotement de 1,5 m à 2,2 m, en pente « 2/1 ». Sur une longueur de 100 m de crête de berge à élargir, cela nécessite un apport de 350 m³ de matériaux. Un remblaiement soutenu par un système de palplanches vertical permettrait de réduire l'apport de matériaux et de minimiser l'impact sur le lit du fleuve.

Les représentants de Boissise-la-Bertrand ont interrogé leurs interlocuteurs sur les notions de lit mineur et de lit majeur du fleuve, sachant que les études seraient différentes. La discussion n'a pas fait apparaître clairement où se situent les deux parties de lit. Selon le représentant de la DRIEE, au vu du projet présenté pour un éventuel remblaiement de cette zone, il apparaît que les travaux envisagés seraient soumis à une autorisation au titre de la loi sur l'eau indépendamment de la notion de lit mineur ou de lit majeur. Il faudra alors engager une demande d'autorisation complète exigée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Si le projet nécessite une étude d'impact au titre des articles L 122-1 et suivants du Code de l'Environnement (indépendamment de la loi sur l'eau), celle-ci sera soumise à l'Autorité Environnementale dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation loi sur l'eau.

L'ART indique pouvoir conseiller la commune de Boissise-la-Bertrand dans la rédaction de l'appel d'offre du prestataire pour établir les études et les dossiers réglementaires.

Conclusion :

- Comme l'avait annoncé l'ART, la DRIEE confirme que le projet de complément de cheminement côté Seine est bien soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

- Ce projet, s'il est associé au chantier de renforcement de la berge, emporterait une modification substantielle du projet initial et requerrait alors une autorisation modificative, nécessitant des délais et des études similaires au dossier initial et susceptible de remettre en cause les financements accordés par la région et l'Agence de l'Eau pour la réfection des rives.

- Seule la commune de Boissise-la-Bertrand peut lancer un tel projet. Il lui faudra recourir à un bureau d'études spécialisé qui déroulera tout le processus d'étude réglementaire. Les travaux ne pourront être réalisés qu'après l'obtention de toutes les autorisations. Les délais d'études, d'instruction et de concertation se chiffrent en années (deux à trois ans minimum).

Les Échos de Boissise la Bertrand

Où en est le « cheminement sur accotement » de la RD 39 ? (suite)

Poursuite du cheminement piétons entre la maison de retraite « Les Bruyères » et le pont de Ponthierry-Seine-Port.

La fréquentation piétonne évoquée est très faible. Compte tenu des distances entre la gare de Ponthierry et les établissements cités (jusqu'à 2,5 km), les solutions à privilégier relèvent plus d'une réflexion sur la desserte en transports en commun, les établissements se situant à proximité d'arrêts de bus. Toutefois, si les municipalités souhaitent aller plus loin dans cette démarche, il est précisé qu'il n'y a, à priori, aucune impossibilité technique. Les mairies devront alors élaborer un projet de cheminement et le présenter au département.

Post-réunion : à titre d'information, la création d'un accotement en grave entre la maison de retraite et le pont de Ponthierry (2 km) est estimée à 75 000 euros.

Sécurité des piétons marchant sur le cheminement :

La commune présente une note de réflexion sur les risques encourus par les piétons, enserrés entre la glissière de sécurité et la circulation automobile. Il est proposé d'implanter des « piquets » bois le long de la bande de rive (il serait nécessaire de réduire la largeur de la chaussée de 6,00 m à 5,70 m).

Cette protection par piquets assurerait les fonctions suivantes :

- Constituer un obstacle visuel montrant à l'automobiliste la présence du chemin piéton.
- Produire un effet de paroi conduisant à réduire la vitesse de circulation.
- Eviter le risque d'arrêt ou de stationnement des véhicules.
- Assurer la perméabilité d'accès au cheminement.

Ces piquets pourraient être démontables pour offrir une zone d'arrêt pour les véhicules de secours ou d'entretien de la berge.

La proposition de la Mairie (mise en place de piquets bois en bord de chaussée) n'est pas acceptable au titre de la réglementation sur les obstacles latéraux. Ces piquets seraient des obstacles dangereux vis-à-vis de la circulation sur la route départementale, notamment pour les deux-roues, sans être toutefois suffisants pour protéger véritablement les piétons. Par ailleurs, les risques d'un stationnement régulier sur l'accotement ne sont pas avérés, de l'avis de l'ensemble des participants.

Toutefois, certaines pistes d'amélioration sont envisageables comme la mise en place d'une bande de rive spéciale plus visible, notamment de nuit, et produisant un effet sonore en cas de franchissement.

Et que conclure de cette longue dissertation ? Beaucoup d'efforts pour un résultat nul ! Dans ce Boissisien, vous pourrez lire aussi l'article de l'ASBBE qui relate les mêmes difficultés et qui a invité notre député à apprécier la question sur place. Nous ferons paraître dans le prochain Boissisien la lettre que nous avons adressée à Olivier Faure, où nous demandons que le bon sens prenne le dessus!

A. BERNHEIM

BLOCTEL contre le démarchage téléphonique

BLOCTEL est une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Ce dispositif est gratuit et accessible à tous les consommateurs.

Il suffit de s'inscrire sur le site internet www.bloctel.gouv.fr pour que la prospection commerciale soit interdite à son numéro.



Pour être protégé contre le démarchage téléphonique abusif

Inscrivez-vous gratuitement sur la liste d'opposition.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DES AFFAIRES EUROPÉENNES
À L'ARTISANAT, À LA CONSOMMATION
ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

bloctel.gouv.fr

M. CHAPUS



Réserve naturelle régionale de Sainte Assise : travaux en cours

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Sainte Assise est située dans la partie sud-ouest de la forêt régionale de Bréviande (voir carte). Elle désigne un espace protégé, classé en 2009, couvrant une superficie de près de 93 hectares. Son accès est interdit au public, excepté dans le cadre de visites guidées*.

Comme le reste du massif forestier, elle est gérée par l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV), mais sous l'égide d'un comité consultatif de gestion, composé d'élus des collectivités de situation.

* Animations nature gratuites organisées par l'AEV, voir calendrier sur www.aev-iledefrance.fr

Des travaux y sont donc régulièrement réalisés, selon une programmation pluriannuelle fixée par le plan de gestion de la Réserve (2014-2025). Ils consistent essentiellement à maintenir et/ou rétablir les milieux qui font la richesse de la RNR. Il s'agit principalement des landes et des mares, qui abritent une flore et une faune rares en Île-de-France.

Le chantier qui a commencé à la fin du mois de septembre, illustre bien ces objectifs de gestion. Les jeunes trembles et bouleaux envahissant la zone de lande vont être retirés sur environ 4,5 hectares. Les prairies, les bordures des allées traversant le site vont être fauchées. Les abords des mares vont être débroussaillés : cela va permettre de créer des puits de lumière favorables au développement de la flore aquatique.

En plus de ces actions annuelles d'entretien, une étude de pollution des sols sera réalisée (anciennes décharges), également avant la fin de l'année 2016.

Restauration du portail d'entrée de la Réserve :



Enfin, un autre chantier plus spécifique, sans lien avec la gestion écologique, est aussi prévu durant la même période. Il concernera les éléments de patrimoine que sont, le portail et les grilles d'entrée de la Réserve. Ces ouvrages de ferronnerie sont des vestiges du château de Ste Assise (17ème siècle). Ils vont être restaurés à l'identique. Les parties endommagées vont être réparées ou remplacées si nécessaire, les éléments manquants (les pointes des barreaux, par exemple) vont être restitués, les barreaux déformés vont être redressés, l'ensemble va être « sablé » (décapé) et peint.

Angélique LUCAS

Retrait des arbres dans les landes de Sainte Assise : alimentation de la filière Bois Énergie

L'originalité des abattages qui vont avoir lieu cette année dans les landes de la RNR Sainte Assise tient à la façon dont ces bois vont être valorisés. Ils vont alimenter la filière Bois Énergie : bois de chauffage, granulés bois et plaquettes forestières.

Ils seront destinés essentiellement aux équipements de chauffage public (chaudières bois), par exemple, à côté de la forêt de Bréviande, celui de l'hôpital de Corbeil-Essonnes.



L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France.

Outil de la Région, l'Agence des espaces verts est un établissement public qui imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse et protègent les zones agricoles périurbaines. Et parce que sauvegarder les espaces naturels, c'est l'affaire de tous, l'AEV mène des actions de sensibilisation auprès de ses partenaires et des citoyens.

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr

Les Échos de Boissise la Bertrand

Association Sports - Loisirs Rentrée 2016/2017

L'Association Sports-Loisirs de Boissise-la Bertrand est là pour répondre à votre attente.

Dans un cadre sport-santé, en partenariat avec la Fédération française de l'Éducation physique et de Gymnastique volontaire (F.F.E.P.G.V), cette association vous propose des cours variés, adaptés à toutes les générations confondues, ouverts également aux adolescents à partir de 13 ans.

Nos 4 dynamiques animatrices vous feront pratiquer dans la bonne humeur et la convivialité :

Fitness, Renforcement musculaire, Stretching, Gym douce et Zumba !

Voici en détail, le déroulement de ces séances :

Mardi de 18h45 à 19h45 : Fitness, Renforcement musculaire avec Valérie.

Mercredi de 18h30 à 19h30 : Renforcement musculaire et Stretching avec Roxane.J

Judi de 9h30 à 10h30 : Gym douce avec Clarisse

Judi de 19h à 20h : Zumba, avec Clarisse.

Certains cours correspondent à votre niveau et à vos souhaits , alors soyez les bienvenus pour les tester d'abord et être convaincus comme nos très nombreux adhérents.

La cotisation annuelle est de **122 Euros pour les Boissisiens et de 138 Euros pour les extérieurs** (licence et assurances incluses). Celle-ci donne droit aux 4 séances hebdomadaires et pourra être réglée en 3 fois : signalons que pour les moins de 18 ans, 5 Euros sont à déduire sur le total.

Attention très importante consigne de la Fédération !!! : l'inscription ne sera effective que sur présentation d'**un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique** volontaire, il doit impérativement dater de moins de 3 mois à la date d'inscription pour être valide. L'accès aux cours ne sera possible qu'à cette condition.

La fiche d'inscription peut être retirée en mairie, elle est également téléchargeable sur le site de la mairie :

www.boissise-la-bertrand.fr

(rubrique : sport, culture, loisir).

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous par mail à l'adresse suivante :

gymvolontaire-077118@epgv.fr

Ou par téléphone au 06 07 31 21 54

(Marie-Paule Ménard : Présidente).

A bientôt peut-être et bonnes vacances à tous !

A. Prigot.

Association Sports - Loisirs ZUMBA

La ZUMBA !!!

Pour les ados certes , mais aussi pour toutes celles qui ont envie de danser , de bouger à leur rythme !

CLARISSE vous propose **chaque jeudi 1h de ZUMBA de 19 à 20h** à La Recellerie sous l'égide de Sports Loisirs dépendant de la Fédération EPGV .

(Attention ! nouvel horaire)

Cours tonique dans la bonne humeur s'adressant à toutes à partir de 13 ans .

Duo mère /fille , pensez y ...

Détente garantie !

Possibilité d'essai d'1 cours avant engagement

Pour tout renseignement ,
contactez MP MENARD , 06 07 31 21 54 .





Barbecue association Sports - Loisirs 2016

Pour célébrer l'année sportive 2016, Marie-Paule Ménard, Présidente de l'Association Sports-loisirs et son bureau avaient convié les adhérents le **Vendredi 27 Mai au soir à la Recellerie pour le rendez-vous traditionnel du barbecue**. Aussi, nombreux furent ceux qui répondirent avec plaisir à cette invitation festive autour de nos sympathiques animatrices tant appréciées : Valérie, Clarisse, Roxane, Laurence, Charline et même Aude, une ex-animatrice, heureuse d'être parmi nous !

Quant au repas lui-même, il régala les papilles les plus délicates, chacune ayant eu à cœur de concocter un mets savoureux : entrée rafraîchissante ou dessert bien tentant ; pendant ce temps, nos chefs s'affairaient en cuisine : Christian Roy, Guy Prado, Michel Ménard, Serge Cattelan nous préparaient en effet de succulentes grillades arrosées d'un bon vin choisi par Daniel Martin. Tout cela servi sur des tables à la décoration raffinée et dans une atmosphère très joyeuse !

Pour parfaire ce beau moment, Marie-Paule Ménard a exprimé en quelques mots et par un petit cadeau, notre gratitude envers nos animatrices si efficaces et toujours à notre écoute, elle a également tenu à s'adresser aux membres de l'Association et à notre Maire, voici l'essentiel de ses paroles :

« **Nous sommes reconnaissants envers Michel Michallet et son équipe municipale du soutien apporté à notre Association** et tenons à lui témoigner ainsi qu'à Brigitte, son épouse et notre vice-Présidente, notre amitié, nos encouragements et notre souhait de les revoir rapidement. Nous en profitons pour saluer et remercier Georges Larroque et Mireille Chapus, adjoints au Maire, venus le représenter à cette occasion.



Un grand merci au bureau pour sa disponibilité, sa solidarité et son efficacité dans le soutien apporté au bon fonctionnement de cette année gym.

Merci également aux 88 membres de confirmer chaque année davantage leur attachement à l'Association Sports-Loisirs. Puisse celle-ci poursuivre longtemps son chemin de façon aussi dynamique !

Cette soirée, chers amis, symbolise l'aboutissement de tous les moments partagés souvent dans la joie, parfois dans la peine mais avec une constante : l'amitié. J'en ai personnellement ressenti la valeur cette année et je vous en remercie beaucoup. »

Après ces instants d'émotion, quelques participants à l'énergie communicative s'élançèrent sur la piste pour exécuter un madison très rythmé sous les yeux d'un public conquis.

Encore une fois, un franc succès pour cette édition barbecue 2016... qui a su déjouer l'arrivée d'un orage inopportun !!!

A. Prigot

Le LOTO du comité des fêtes



Comité des fêtes organise son traditionnel Loto

le Samedi 19 novembre

Salle de la Recellerie
ouverture des portes à 19h30

gros lots et nombreux lots

5 € le carton

15 € les 5

30 € les 12

renseignements : 06 77 82 90 62

Venez nombreux !

Le Noël des enfants

Comité des fêtes organise également le Noël des enfants

le Samedi 11 décembre

Salle de la Recellerie

spectacle à 14h30

arrivée du père Noël à 16h00

suivi d'un goûter pour tous



Les Échos de Boissise la Bertrand

Théâtre à la Recellerie : « Les ours dans la baignoire »

Le samedi 15 octobre s'est déroulé salle de la Recellerie, un spectacle d'improvisation théâtrale.

Interprété par la troupe

« LES OURS DANS LA BAIGNOIRE ».

L'ensemble des spectateurs ont pu apprécier le dynamisme, la créativité et l'humour !

l'interaction avec le public, tout cela dans une ambiance conviviale !

Merci à l'association du Comité des Fêtes pour cette initiative.

G. LARROQUE



Concert gratuit de fin d'année

Concert gratuit de fin d'année à l'église par la chorale Syrinx !

Dimanche 11 décembre à 16h30,

la Chorale Syrinx présentera des cantates sacrées et polyphonies diverses à l'église de BOISSISE la BERTRAND.

Laissez vous bercer par les voix douces et profondes des choristes, placés sous la direction de Pierre ADAM, et venez nombreux.

M. CHAPUS



Concours photos 2016

"A la recherche de l'insolite , l'oeil aux aguets à Boissise"

Clic Clac photo... Comme nous vous en avons déjà informé le concours photos est reconduit ! Il est ouvert à tous grands et petits.

A travers votre participation et vos clichés faites nous (re)découvrir notre commune sous ses aspects insolites.

Exposition salle de la Recellerie

les 25,26 et 27 novembre 2016

Vernissage le 25 à 18h00

Remise des prix le 27 à 17h00

Plus d'infos et règlement du concours en Mairie et sur le site internet: <http://boissise-la-bertrand.fr>

PARTICIPEZ NOMBREUX ON COMPTE SUR VOUS !





L'ASBBE

Les travaux sur les berges de Seine se poursuivent. Et dans ce chantier, les piétons constituent toujours la catégorie la plus maltraitée. Département, Voies navigables de France, Police de l'eau se rejoignent pour accorder leurs faveurs au fleuve et à la route.

A la sortie du village, une bande de 1,50 mètre entre chaussée et glissière de sécurité pourrait constituer l'amorce d'un cheminement qui logiquement devrait atteindre le pont de Ponthierry. Cela ne serait que la réhabilitation de l'accotement qu'ont pu connaître certains d'entre nous, à l'époque où la Seine n'avait pas encore sévèrement érodé la berge.

L'avancement des travaux permet à qui le veut de juger ce qui a été réalisé au niveau du Hameau de Beaulieu. En avril 2010, dans le dossier établi par le Conseil général en vue de conforter ces berges, figurait dans les caractéristiques principales du projet « **une intégration paysagère harmonieuse dans le site** ». Le principe général de l'aménagement était d'utiliser autant que possible des techniques de génie végétal. Le recours au génie civil devant être réservé à des zones particulières, essentiellement en pied de berge. En février 2011 puis en juin 2012, à propos de la justification du projet retenu, l'autorité environnementale mentionne que « **le caractère naturel des berges doit être préservé et amélioré en évitant une stabilisation trop rigide des berges** ».



Comment ces bonnes dispositions de principe ont-elles pu être à ce point détournées ? Aujourd'hui, des berges au charme indéniable sont abîmées par une falaise de gabions, en discontinuité à chaque extrémité avec le profil normal de la berge. On peut avoir l'impression qu'une anse a été aménagée pour permettre à quelque péniche d'y faire relâche. Non seulement l'aspect de ces cages à cailloux non recouvertes est déplorable mais leur mise en place s'est accompagnée d'une accentuation de la courbe naturelle de la rive par un rapprochement avec la route. Si bien qu'il a fallu modifier le parcours de la conduite de gaz sur une centaine de mètres. Chacun a pu constater l'importance de ces travaux qui se sont étalés sur plusieurs mois avec mise en place d'une circulation alternée des véhicules. De surcroît, on peut s'interroger sur la durabilité d'un tel dispositif (fils métalliques revêtus de plastique) et sur sa vulnérabilité aux actes de malveillance. L'ineptie de ces choix est complète lorsque l'on constate aussi que le passage qui reste aux piétons entre glissière de sécurité et chaussée, à l'endroit le plus saillant, donc le plus exposé, est de 1,10 mètre ! Compte tenu de ces errements par rapport au bon sens, il ne faut plus s'étonner qu'un simple remblaiement pour gagner à peine un mètre sur une berge érodée soit une opération aussi complexe. Et pourtant, en juin 2012, l'autorité environnementale précisait que « **l'état initial pris en compte n'est pas l'état actuel fortement dégradé mais un état préalable avant érosion** »...

Après beaucoup de réunions et d'échanges avec les responsables administratifs et techniques concernés et si peu de résultats, l'ASBBE a soumis le problème du cheminement piéton continu sur berges au député Olivier FAURE. Celui-ci avec une réactivité appréciable est venu sur les lieux le 6 septembre. Il a parfaitement admis le bien-fondé de nos doléances. Le 14 septembre, il a rencontré les élus en Mairie et devait à la suite aborder le sujet avec Monsieur VOGEL, président de la CAMVS.

Comme la Municipalité, nous attendons avec intérêt toute avancée sur ce qui est encore réalisable, à savoir un cheminement continu côté Seine, du village au pont de Ponthierry. Des bonnes volontés se sont exprimées. Souhaitons qu'elles soient contagieuses.



Motivation participative pour notre église.

Amis boissisiens,

Au nom de notre petit groupe qui anime les manifestations religieuses de notre village, nous vous appelons à venir nous rejoindre.

Pour la rentrée de septembre 2016 nous avons besoin de bénévoles susceptibles de donner un peu de leur temps une fois par mois.

Notre messe ayant lieu tous les 4^{ème} samedi du mois à 18 heures.

Il s'agit d'aider à la préparation des célébrations, à accueillir les parents des futurs baptisés et les jeunes mariés. Nous aimerions trouver une personne responsable de l'entretien du linge liturgique de l'église.

Un manque se fait sentir, que les musiciens et les animateurs se fassent connaître !

Nous sommes là pour vous initier à ces nouvelles responsabilités et à vous entourer.

Votre participation sera l'occasion de donner un nouveau souffle de vie à notre communauté chrétienne.

Nous vous remercions d'avance pour l'aide que vous nous apporterez.

Vous pouvez contacter :

- Mauricette MARCOU 01 64 38 20 65
- Françoise GROS 01 64 38 22 87
- Dominique BERTRAND 01 64 38 21 37 cdbertrand@hotmail.fr

Vente de charité de Noël



Afin d'aider des enfants de milieux défavorisés, des enfants de Madagascar, des familles... et la communauté religieuse, la traditionnelle vente de charité de Noël se déroulera au :

Couvent Castel Nazareth
11 bis avenue Chevalier de Beusse à Boissise le Roi

Sam 19 & dim 20 Nov
de 10 h à 17 h 30

Déco de NOËL - Jeux et Jouets - Déguisements - Livres - CD - DVD - Vinyles - Puériculture (cosy, pots, lits, articles divers) - Vaisselle - Petits Meubles - Brocante - Textile (draps, chaussons, vêtements...) - Papeterie ... etc.

Sœur Marie-Yvonne et les bénévoles

Etat civil

DECES :

16/09/2016 – Mme Jacqueline LUPIN

MARIAGES :

10/09/16 – Mélanie PITIOT et Thannarith EAP

15/10/2016 – Céline BELIN et Frédérick SORET

BIENVENUE à :

26/06/16 – Yann DOUCET

29/08/16 – Ezio SURGET

06/09/16 – Naozem KERZAZI

Directeur de la publication : Le maire, M. Michallet

Rédaction : G. Larroque, B. Cossoux

Maquette : S. Gervais

Réalisation, impression : Mairie de Boissise la Bertrand

Tirage : 500 exemplaires